

Dourdan, le 16 novembre 2017

ÉTAT-MAJOR
DE L'ARMÉE DE TERRE
CABINET
Conseil de la fonction
militaire de l'armée de Terre

COMMUNIQUE DE LA 58° SESSION ORDINAIRE DU CFM-T

La 58^e session ordinaire du CFMT s'est tenue du 12 au 16 novembre 2017.

Communication de l'avis du Conseil

En séance plénière, après avoir observé une minute de silence en hommage à nos morts, le Conseil a tout d'abord fait part de trois sujets majeurs à ses yeux :

- le possible report de mesures liées au parcours professionnel carrière rémunération (PPCR) qui renforce le sentiment de déclassement et suscite l'exaspération ;
- l'attente d'une meilleure reconnaissance des engagements sur le territoire national;
- l'intérêt d'un statut de vétéran qui renforcerait la visibilité de l'armée de Terre.

Concernant le plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires 2018-2022, le Conseil se félicite des avancées qu'il représente, mais souligne qu'elles devront être complétées par d'autres mesures, indemnitaires entre autres. Il sera vigilant sur sa mise en œuvre, en particulier s'agissant de certaines mesures répondant à des attentes fortes.

Le Conseil s'est prononcé sur les projets de textes inscrits à l'ordre du jour.

 Sur les projets de décret et d'arrêté relatifs au transfert des prérogatives disciplinaires concernant la population des sous-officiers, du CEMAT au profit des commandants de zone Terre (COM-ZT), ainsi que du commandant de la légion étrangère (COM-LE) et du commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (COM-BSPP), il a émis un avis favorable.

- Sur le décret portant modification de diverses dispositions relatives aux militaires servant en vertu d'un contrat, dont la période probatoire pouvant être prolongée sans toutefois excéder une durée totale de 18 mois, le conseil a émis un avis favorable avec observation.
- Sur le projet d'instruction relative aux permissions, aux congés de fin de campagne, aux autorisations d'absence et aux quartiers libres accordés aux militaires (abrogeant l'instruction n° 201187/DEF/SGA/DFP/FM/1), il a émis un avis favorable avec réserve.
- 4. Sur le projet d'instruction relative aux permissions des militaires en opération extérieure ou en renfort temporaire à l'étranger (révisant l'instruction n° 201188/DEF/SGA/DFP/FM/1), il a émis un avis favorable.

Consulté sur le projet de réforme du recrutement interne des officiers, le Conseil a émis un avis favorable avec observations.

Consulté sur le projet d'abaissement de la condition d'ancienneté pour l'attribution de la prime de qualification supérieure (PQS), le Conseil a émis un avis favorable avec réserve.

Consulté sur le projet de charte déontologique des membres du CFMT, le Conseil a mis un avis favorable avec observations.

Concernant l'organisation du temps de service, le Conseil s'est félicité des propos du président de la République au sujet de la directive européenne sur le temps de travail (DETT). Il s'est déclaré tout particulièrement défavorable à une mise en application de celle-ci à l'armée de Terre, en raison de la nécessaire préservation du statut général des militaires et du risque d'inadéquation entre effectifs et charge opérationnelle. Il a toutefois souligné la nécessité de rappeler et d'appliquer avec discernement certaines mesures dans la main du commandement. Il s'interroge enfin sur l'opportunité d'une nouvelle étude sur le compte épargne permissions.

La mobilité, si elle est parfaitement comprise et intégrée, n'en demeure pas moins une source de préoccupation pour le militaire et sa famille. Le Conseil souhaite l'étude de mesures complémentaires au plan famille.

Concernant l'évolution du statut de combattant et la notion de vétéran, le Conseil a formulé une série de propositions visant à mieux reconnaître les opérations intérieures (OPINT) et missions d'intervention et d'assistance aux populations, ainsi que la qualité des services rendus dans le service ordinaire.

Au sujet de la fracture numérique, il a formulé des propositions visant à gagner en efficacité et ne pas décevoir la jeune génération de militaires.

Enfin, le Conseil a identifié certaines préoccupations.

Il a déploré la mauvaise communication faite sur le nouveau référencement des complémentaires santé, source de confusion et de défiance envers ce nouveau dispositif. Il a souligné que l'absence du domicile pèse toujours plus sur les familles et ne se résume pas aux seules contraintes opérationnelles. Il s'est inquiété d'une banalisation de l'état de militaire à travers la terminologie du référentiel des emplois ministériels (REM). Il sera vigilant lors des travaux sur la réforme des retraites et la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM).

Synthèse, conclusion et réponses du CEMAT

Soulignant la richesse de l'actualité, le CEMAT a félicité le Conseil pour sa remarquable implication et pour son travail de qualité, dont il partage les conclusions.

Il a insisté sur son besoin d'un Conseil robuste et légitime qui puisse exprimer haut et fort les perceptions de l'armée de Terre, et qu'il écoute avec attention.

Il a confirmé son opposition à une transposition de la DETT aux militaires, tout en rappelant la nécessité de conduire une étude sur l'organisation du temps de service. Il a formulé le souhait de voir le plan familles incarné localement. Il a déclaré partager les préoccupations du Haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM), et a mentionné ses réticences au prélèvement à la source tant que le système de soldes n'est pas stabilisé.

Il a ensuite répondu à des questions portant sur la mise en œuvre de la politique d'habillement, le suivi des blessés, l'élargissement de l'indemnité d'absence cumulée (IAC), le service national universel, l'évolution de Sentinelle, la politique de décorations, le nouveau commandement pour le territoire national (COMTN), les problématiques de logement et de mutation.

Le caporal-chef de 1e classe

Emmanuel BRAUN

Secrétaire de session

Le général d'armée

Jean-Pierre BOSSER

Chef d'état-major de l'armée de Terre